



UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES

« UDAF DES DEUX-SEVRES »

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

171 Avenue de Nantes – CS 18519

79025 NIORT Cedex

781 459 714 00080 – APE 8899B

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**

SOFAC AUDIT
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Rennes
32 rue de la Vrière – BP 44414
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

UDAF DES DEUX SEVRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Départementales Des Associations Familiales des Deux Sèvres – UDAF des Deux Sèvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 avril 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Union Départementales Des Associations Familiales des Deux Sèvres – UDAF des Deux Sèvres à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- **Référentiel comptable applicable**

La note « A) Principes, règles et méthodes comptables » précise les différents textes constituant le référentiel comptable applicable à votre association. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ce référentiel dans ses aspects les plus significatifs, notamment pour les dotations et produits issus de la tarification figurant au compte de résultat ainsi que pour les affectations de résultats sous contrôle de tiers financeurs (services autorisés), également détaillées dans la note de l'annexe « B-2) Bilan Passif ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 avril 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à la Chapelle sur Erdre

Le 30 juin 2020

SOFAC AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Jérémie MARTIN

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'association

Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres

« UDAF des Deux-Sèvres »

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN UDAF DEUX-SEVRES
CONSOLIDE**

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	628 748	249 058	379 689	403 470
Immobilisations incorporelles en cours	17 677	8 839	8 839	8 839
Immobilisations corporelles				
Terrains	350 381		350 381	350 381
Constructions	4 387 224	1 860 947	2 526 277	2 656 121
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 026 517	888 056	138 460	156 745
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	106 060		106 060	112 560
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 029		7 029	5 619
TOTAL 1	6 523 636	3 006 900	3 516 736	3 693 735
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 200		1 200	1 013
Créances (1)				
Créances redevables et comptes rattachés	753 611	7 944	745 667	759 921
Autres créances	181 008		181 008	138 495
Valeurs mobilières de placement			0	0
Disponibilités (2)	2 643 565		2 643 565	2 223 024
Charges constatées d'avance	21 635		21 635	18 423
TOTAL 2	3 601 018	7 944	3 593 074	3 140 876
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	10 124 654	3 014 844	7 109 810	6 834 610

(1) Dont à plus d'un an :

(2) Dont fonds des Mesures DPF :

214 516

243 644

**BILAN UDAF DEUX-SEVRES
CONSOLIDE**

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 205	61 205
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	5 120	7 680
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	492 222	492 222
Réserve de compensation	62 749	81 544
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserve de couverture du BFR	21 713	21 713
Autres réserves	15 000	15 000
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	391 847	310 114
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables	-125 803	-125 803
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	257 228	285 350
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-123 843	-78 587
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	265 958	-10 440
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	237 866	271 361
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	1 561 262	1 331 358
Provisions pour risques	848 199	719 814
Provisions pour charges	10 000	97 053
Fonds dédiés	236 629	69 886
TOTAL 2	1 094 828	886 753
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	2 581 283	2 728 886
Emprunts et dettes financières divers (2)	16 540	16 578
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	7 441	11 575
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 929	175 807
Dettes sociales et fiscales	842 473	856 929
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 650	1 650
Autres dettes (3)	243 147	271 231
Produits constatés d'avance	612 257	553 843
TOTAL 3	4 453 720	4 616 499
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	7 109 810	6 834 610

(1) Dont à plus d'un an :	2 431 122	2 581 233
(2) Dont concours bancaires :	3 124	2 994
(3) Dont fonds des Mesures DPF :	214 516	243 644

**COMPTE DE RESULTAT UDAF DEUX-SEVRES
CONSOLIDE**

PRODUITS	2019	2018
Produits d'exploitation		
Produits et Prestations de services	1 488 128	1 326 722
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	4 727 703	4 589 509
Subventions d'exploitations et participations	940 575	681 829
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	18 063	16 504
Transferts de charges	339 780	331 269
Autres produits	74 376	78 793
TOTAL 1	7 588 625	7 024 626
Produits financiers		
De participations et immobilisations financières		
Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan	7 091	5 512
Reprise sur provisions	12 000	
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	19 091	5 512
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Exercices antérieurs	814	1 819
Sur opérations en capital	53 194	44 206
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées exercices ant.	11 508	23 901
Transferts de charges		
TOTAL 3	65 517	69 926
TOTAL des PRODUITS	7 673 232	7 100 064
DEFICIT		10 440

**COMPTE DE RESULTAT UDAF DEUX-SEVRES
CONSOLIDE**

CHARGES	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation		
Achats non stockés de matières et fournitures	273 865	267 313
Services extérieurs et autres	899 248	869 863
Impôts, Taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	482 526	364 031
Autres	31 495	31 291
Charges de personnel		
Salaires et traitements	3 804 497	3 645 298
Charges sociales	1 291 423	1 454 083
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotation aux amortissements des immobilisations	217 515	217 847
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant	6 672	6 930
Dotation aux provisions pour risques et charges	48 860	99 901
Autres charges	66 318	39 505
TOTAL 1	7 122 418	6 996 062
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		12 000
Intérêts et charges assimilées	74 798	79 081
TOTAL 2	74 798	91 081
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	3 860	29
Exercice antérieur		
Sur opérations de capital	20 000	3 787
Dotations aux amortissements et provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	178 252	12 562
Impôts sur les sociétés	7 946	6 983
TOTAL 3	210 058	23 361
TOTAL des CHARGES	7 407 274	7 110 504
EXCEDENT	265 958	
TOTAL GENERAL	7 673 232	7 110 504

ANNEXE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/19

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice :

Concernant le patrimoine et les flux de l'exercice 2019, la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 ne sont pas impactés par la situation sanitaire postérieure à la clôture.

Concernant la poursuite de l'activité, eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'estimer les impacts financiers de la crise sanitaire. A la date d'arrêt des comptes de l'association le 20 Avril 2020, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat en 2020.

L'association a toutefois mis en œuvre un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie,
- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel.

L'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas menacée.

A) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- au code de l'action sociale et des familles qui dans son article R.314-81 précise les références à partir desquelles la liste des comptes du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux privés doit être établie :
 - plan comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux (M22)
 - plan comptable des associations
 - plan comptable général
- aux principes comptables de base.

- à l'arrêté du 2 septembre 2008
- à l'avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 du CNC

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. La présentation des comptes annuels est modifiée conformément au modèle fixé dans l'arrêté du 15 juin 2007.

B) NOTES SUR LE BILAN

B-1) BILAN ACTIF

Les actifs ont été amortis pour la durée de leur utilisation sur le mode linéaire en utilisant les taux de dépréciation suivants :

Amortissements pour dépréciation :

- Immobilisations incorporelles : 4% à 20%
- Constructions : Immeuble 2% à 10%, aménagements : 5% et 10%
- Agencements : 10%
- Matériels et outillages : 10% à 25%
- Matériels informatiques : 33% et 25%
- Matériels de bureau : 10% à 20%
- Mobilier : 7% à 33%

Les terrains n'ont pas été dépréciés.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	627 540,46	1 207,20		628 747,66
Immobilisations corporelles	5 719 722,78	44 398,99		5 764 121,77
Immobilisations en-cours	17 677,01			17 677,01
Immobilisations financières	130 179,41	3 930,00	21 020,00	113 089,41
TOTAL	6 495 119,66	49 536,19	21 020,00	6 523 635,85

II. Aménagements du cadre général

Développement de la colonne B
(augmentations)

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			1 207,20		
Immobilisations corporelles			44 398,99		
Immobilisations en-cours					
Immobilisations financières			3 930,00		
TOTAL	0,00	0,00	49 536,19	0,00	0,00

Développement de la colonne C
(diminutions)

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					0,00
Immobilisations corporelles					
Immobilisations en-cours					
Immobilisations financières			21 020,00		
TOTAL	0,00	0,00	21 020,00	0,00	0,00

Tableau des amortissements

Amortissements cumulés au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)

Amortissements des immobilisations incorporelles

2801	Frais d'établissement	0		0
2803	Frais de recherche et de développement	127 373,25	22 929,16	150 302,41
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et	-		-
2806	Droit au bail	-		-
2808	Autres immobilisations incorporelles	96 697,48	2 058,53	98 756,01
		-		-

Amortissements des immobilisations corporelles

2811	Terrains	-		-	
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à der	-		-	
2813	Constructions sur sol propre	1 641 648,24	127 744,29	1 769 392,53	
2814	Constructions sur sol d'autrui	79 571,82	11 982,49	91 554,31	
2815	Installations, matériel et outillage techniques	-		-	
	dont : Matériel de transport	30 179,40	2 080,00	32 259,40	
	Matériel de bureau	38 863,86	57,89	38 921,75	
	Matériel informatique	425 691,44	20 564,88	446 256,32	
2818	Autres immobilisations corporelles	340 521,16	30 097,69	370 618,85	
		-		-	
TOTAL GENERAL		2 780 546,85	217 514,93	-	2 998 061,58

Actif circulant :

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Montant des disponibilités qui correspondent à des fonds gérés dans le cadre de la gestion pour compte d'autrui MJAGBF : 214 516 €

B-2) BILAN PASSIF :

Fonds propres et assimilés :

Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 204,50			61 204,50
Subventions d'investissements sur biens renouvelables	7 680,00		2 560,00	5 120,00
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement	492 222,41			492 222,41
Réserve de compensation	81 544,17	-	18 795,48	62 748,69
Réserve de couverture du besoin en fonds de roulement	21 713,06			21 713,06
Autres réserves	15 000,00			15 000,00
Eléments en instance d'affectation				
Report à nouveau	391 072,85	137 646,57	129 291,11	399 428,31
Résultat de l'exercice	- 10 440,02	10 440,02		-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	271 361,39	-	33 494,97	237 866,42
TOTAL GENERAL	1 331 358,36	148 086,59	184 141,56	1 295 303,39

Résultats 2017 sous contrôle des tiers :

Pour le service de protection MJAGBF, par arrêté du 21 Juin 2019, la DDCSPP a notifié l'affectation du résultat de 35 101.53 € en réduction des charges d'exploitations.

Pour le service de protection MJPM, par arrêté du 21 juin 2019, la DDCSPP a notifié l'affectation du résultat de 70 081.21 € en financement des mesures d'exploitations non reconductibles.

Pour le SAMSAH, par notification du 08 Octobre 2019, le Conseil Départemental a notifié l'affectation du résultat de 2 479.09 € en réserve de compensation des déficits. Ce résultat s'élève à (-) 830.58 € pour la section fonctionnement et à 3 309.67 € pour la section soin.

Pour le dispositif Familles Gouvernantes, le Conseil Départemental a notifié le 27 juin 2019 l'affectation du résultat de (-) 42 969.92 € en réserve de compensation à hauteur de (-) 20 525.33 €, et en report à nouveau à hauteur de (-) 22 444.59 €. Ce dernier sera repris sur 3 ans par le Conseil Départemental par le biais d'une augmentation du produit de tarification.

Résultats 2018 sous contrôle des tiers :

Pour le SAMSAH, par notification du 08 Octobre 2019, le Conseil Départemental a notifié l'affectation du résultat de (-) 749.24 € en réserve de compensation des déficits. Ce résultat s'élève à 1 312.73 € pour la section fonctionnement et à (-) 2 061.97€ pour la section soin.

Pour le dispositif Familles Gouvernantes, le Conseil Départemental a notifié le 20 Novembre 2019 l'affectation du résultat de (-) 41 912.04 € en report à nouveau déficitaire.

Pour les services de protection MJAGBF et MJPM, nous n'avons pas reçu les arrêtés d'affectation des résultats.

Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre n- 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	
Réserves de compensation					
10686	Des déficits d'exploitation	81 544,17	1 729,85	20 525,33	62 748,69
	MJAGBF	23 219,13			23 219,13
	MJPM	28 737,46			28 737,46
	Familles Gouvernantes	524,75		20 525,33	- 20 000,58
	SAMSAH	29 062,83	1 729,85		30 792,68
10687	Des charges d'amortissement				-
Provisions réglementées					
141	Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulem				-
142	Pour renouvellement des immobilisations				-
145	Amortissements dérogatoires				-
148	Autres provisions réglementées				-
14861	- réserves des plus values nettes d'actif im mobilisé				-
14862	- réserves des plus values nettes d'actif circulant				-

Provisions pour risques et charges

151	Provisions pour risques	97 053,46	33 250,54	-	130 304,00
	MJAGBF	1 269,00	-	-	1 269,00
	MJPM	1 539,00	-	-	1 539,00
	Institution	270,00	-	-	270,00
	Espace Rencontre	-	-	-	-
	ESF	-	-	-	-
	Médiation Familiale	-	-	-	-
	Familles Gouvernantes	93 975,46	33 250,54	-	127 226,00
	Espoir 79	-	-	-	-
	GEM(s)	-	-	-	-
	Résidence Accueil	-	-	-	-
	Crèche les Colibris	-	-	-	-
	SAMSAH	-	-	-	-
	Autres Activités	-	-	-	-
153	Provisions pour pensions	709 814,08	15 609,00	7 528,00	717 895,08
	MJAGBF	75 644,48	-	4 357,00	71 287,48
	MJPM	501 584,93	5 038,00	-	506 622,93
	Institution	13 161,07	1 080,00	-	14 241,07
	Espace Rencontre	5 462,00	394,00	-	5 856,00
	ESF	5 591,85	675,00	-	6 266,85
	Médiation Familiale	15 628,00	664,00	-	16 292,00
	Familles Gouvernantes	23 678,46	47,00	329,00	23 996,46
	Espoir 79	11 785,20	1 882,00	-	13 667,20
	GEM(s)	14 297,56	3 257,00	2 424,00	15 130,56
	Résidence Accueil	15 844,43	1 046,00	-	16 890,43
	Crèche les Colibris	16 269,02	-	418,00	15 851,02
	SAMSAH	10 592,08	1 396,00	-	11 988,08
	Autres Activités	275,00	130,00	-	405,00
157	Provisions pour grosses réparations / entretien	10 000,00	-	-	10 000,00
	Résidence accueil	10 000,00	-	-	10 000,00

Fonds dédiés

194	Sur subventions de fonctionnement	69 885,55	178 251,86	11 508,31	236 629,10
	MJAGBF	5 918,37	-	2 676,55	3 241,82
	MJPM	6 304,26	-	-	6 304,26
	Institution	7 347,11	503,15	5 617,48	2 232,78
	Espace Rencontre	4 477,04	6 869,19	-	11 346,23
	Espoir 79	30 000,00	-	-	30 000,00
	Autres Activités	15 838,77	170 879,52	3 214,28	183 504,01
195	Sur dons manuels affectés	-	-	-	-
197	Sur legs et donations affectés	-	-	-	-

Dépréciations

29	Dépréciation des immobilisations	20 838,50	-	12 000,00	8 838,50
	MJAGBF	1 560,00	-	1 560,00	-
	MJPM	7 920,00	-	7 920,00	-
	Institution	360,00	-	360,00	-
	Espace Rencontre	120,00	-	120,00	-
	ESF	360,00	-	360,00	-
	Médiation Familiale	120,00	-	120,00	-
	Familles Gouvernantes	840,00	-	840,00	-
	Espoir 79	240,00	-	240,00	-
	GEM(s)	120,00	-	120,00	-
	Résidence Accueil	360,00	-	360,00	-
	Crèche les Colibris	-	-	-	-
	SAMSAH	-	-	-	-
	Autres Activités	8 838,50	-	-	8 838,50
39	Dépréciation des stocks et encours	-	-	-	-
49	Dépréciation des comptes de tiers	8 701,80	6 672,20	7 430,00	7 944,00
	MJPM	500,00	4 507,00	500,00	4 507,00
	Crèche les Colibris	6 930,00	-	6 930,00	-
	Familles Gouvernantes	1 271,80	2 165,20	-	3 437,00
	ESF	3 605,00	-	3 605,00	-
59	Dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-

TOTAL GENERAL	997 837,56	235 513,45	58 991,64	1 174 359,37
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	---------------------

Provisions pour Risques et Charges :

Nous avons maintenu le montant de la provision pour la vacance de logement sur le dispositif Familles Gouvernantes, soit une somme de 5 821 €.

Suite au contrôle URSSAF qui s'est déroulé fin 2017, nous avons provisionnés en 2017 80% des sommes réclamées. Nous avons fait de même pour l'année 2018, soit un complément de provision de 21 500 €. Concernant l'année 2019, le complément de provision s'élève à 33 251 €.

Nous maintenons la provision pour grosse réparation de 10 000 € concernant le bâtiment de la Résidence Accueil.

Le montant de la provision retraite au 31/12/2019 s'élève à 717 895 €.

Fonds Dédiés :

Nous avons repris en 2019 des fonds dédiés à hauteur de 2 676.55 € pour financer en partie la formation CNC d'une déléguée du service MJAGBF.

Le solde net de reprise des fonds dédiés en 2019 de la part 2 du Fonds Spécial s'élève à 5 114.33 €.

Nous avons également constitué 6 869.14 € de fonds dédiés sur le service Espace Rencontre, 2 632.84 € de fonds dédiés sur le CDCA, 3 766.54 € sur les subventions REAAP et repris 3 214.28 € sur le service ISTF. Enfin nous avons également constitué des fonds dédiés pour le GAARS à hauteur de 164 480.14 €.

Provisions pour dépréciations des immobilisations :

Nous avons repris les provisions pour dépréciation des parts sociales suite à la dissolution de l'association CALIPON.

Le projet de construction d'une crèche à Bessines ayant été abandonné fin 2014, la provision constituée en 2014 pour 50% du montant des frais engagés est maintenue dans l'attente d'une solution pour ce terrain.

Dettes financières – Classement par échéance :

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

532-4 du CRC 1999-03 modifié

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :								
Créances rattachées à des participations	105 060,00		105 060,00	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Prêts (1)				- à 2 ans au maximum à l'origine				
Autres	7 029,41	7 029,41		- à plus de 2 ans à l'origine	2 581 282,61	150 161,03	617 716,09	1 813 405,49
Avances et acomptes versés :				Emprunts et dettes financières divers (2)	16 539,88	16 539,88		
Créances de l'actif circulant :				Redevables créditeurs	7 441,10	7 441,10		
Créances Clients et Comptes rattachés	753 611,06	753 611,06		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 928,94	148 928,94		
Autres	181 008,00	138 494,58		Dettes fiscales et sociales	842 473,22	842 473,22		
Charges constatées d'avance	21 634,66	21 634,66		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 650,10	1 650,10		
Avances et acomptes versés	1 199,84	1 199,84		Autres dettes	243 146,99	243 146,99		
				Produits constatés d'avance	612 257,38	612 257,38		
TOTAL	1 070 542,97	921 969,65	106 060,00	TOTAL	4 453 720,22	2 022 699,64	617 716,09	1 813 405,49
(1) Prêts accordés en cours d'exercice.....				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....				
Prêts récupérés en cours d'exercice.....				Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	147 603,43			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes financières – Sûretés réelles accordées :

Prêt CRCA : 1 695 000 € (prêt souscrit pour financer la construction du bâtiment de la crèche)

Garanties données :

- Privilège de prêteur de deniers portant sur le bien financé pour 114 000 €
- Hypothèque conventionnelle portant sur le bien financé pour 1 581 000 €

Autres dettes – Dette pour Congés à Payer :

Elles ont été normalement comptabilisées et s'élèvent à un total de 456 065 €

Montant des engagements financiers :

Engagements pris en matière de crédit-bail, informations particulières à fournir : Néant.

Effectif moyen 2019

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	21	-
Agents de maîtrise et techniciens	66	-
Employés	70	-
TOTAL GENERAL	157	-

Effectif 31/12

Catégories de salariés	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	21	20
Agents de maîtrise et techniciens	64	65
Employés	73	67
TOTAL GENERAL	158	152

Rémunérations des dirigeants bénévoles et salariés :

Les trois plus hauts dirigeants sont des bénévoles et n'ont pas de rémunération.

C) AUTRES INFORMATIONS

Le montant total au 31/12/2019 des comptes pivot gérés pour le compte des personnes sous mesure AGBF (Aide à la Gestion Budgétaire et Familiale) est de 214 516 €.

Le montant total au 31/12/2019 des comptes individuels gérés pour le compte des personnes sous tutelle ou curatelle est de 8 120 920 €.

Le montant total au 31/12/2019 des comptes externes gérés pour le compte des personnes sous tutelle ou curatelle est de 60 988 857 €.

D) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Suite au contrôle URSSAF qui s'est déroulé fin 2017, il nous a été notifié un redressement du dispositif Familles Gouvernantes sur les périodes 2014-2015-2016. En effet, l'URSSAF estime que nous n'aurions pas dû bénéficier des exonérations de charges patronales dont les SAAD bénéficient en temps normal. Nous avons contesté ce redressement courant 2018 et saisi la commission de recours amiable. Cette dernière a maintenu sa position et nous avons donc saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Au 31/12/2019, nous étions toujours dans l'attente de la convocation de l'audience de mise en état.